



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 118/2023 Autorisant l'ouverture des commerces les dimanches de l'Avent

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU le Code local des professions, et notamment son article 105 B 2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 Juin 1928 modifié règlementant le repos dominical dans le commerce et notamment les articles 4 et 5 ;

VU le Code du Travail et notamment les articles L 3134-1 et suivants ;

VU le courrier de la CGPME du Haut Rhin en date du 07 Août 2008 ;

VU la demande présentée par le Monsieur Thomas Frey, président du groupement des commerçants et artisans de Dannemarie en date du 10 novembre 2023 ;

ARRETE

Article 1er : A l'occasion des préparations des fêtes de fin d'année et de l'organisation du marché de Noël de Dannemarie, les commerçants et artisans de la commune sont autorisés à ouvrir leur commerce et à employer du personnel : **les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre 2023 de 9h00 à 19h00.**

Article 2 : Les magasins de vente au détail alimentaire sont en outre autorisés à employer du personnel 1 heure 30 avant l'ouverture au public, en vue de l'achalandage des rayons de produits frais et denrées périssables.

Article 3 : Les employeurs sont tenus de respecter scrupuleusement la réglementation relative au travail des employés à cette occasion, en application de l'article L.3134-4 (4^{ème} alinéa) du Code du travail.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies, conformément à la législation.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet d'Altkirch
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- M. le Commandant du centre de Secours des sapeurs-pompiers de Dannemarie
- La mairie de Dannemarie
- La police municipale
- La brigade verte
- Monsieur le président du groupement des commerçants et artisans de Dannemarie.

Fait à Dannemarie, le 10 novembre 2023
Le maire



Alexandre BERBETT